

Gouvernance foncière: la FAO apporte un appui technique au Togo



Le foncier est l'une des principales sources de rivalité et de conflits entre les Togolais. Plus de 80% des litiges au niveau des juridictions togolaises sont relatifs au foncier, selon les récents travaux de la CVJR en 2012. Le gouvernement qui a en conscience a, en 2013 commencé un processus d'élaboration et d'adoption d'un Code Foncier. Pour venir en appui à l'Etat togolais l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) forme depuis ce jeudi et ce pour deux jours les acteurs nationaux sur la gouvernance foncière au Togo. C'est le ministre de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie, Me Fiатуwo Kodzo Sessenou, qui a ouvert les travaux.

L'atelier national d'échanges sur la gouvernance foncière organisée par la FAO en collaboration avec la plateforme nationale de la Convergence globale des luttes pour la terre et l'eau-Afrique de l'Ouest (CGLTE-AO) enregistre la participation d'une soixantaine d'acteurs du secteur public et les organisations de la société civile nationales, la chefferie traditionnelle, les organisations paysannes.

Il vise une appropriation, par tous les acteurs, des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (DVGF). Des Directives adoptées en mai 2012

par les membres du Comité de la sécurité alimentaire mondiale pour répondre aux défis de la gouvernance foncière.

{loadmoduleid 210}

Selon Oyetounde Djiwa, Chargé de Bureau de la FAO au Togo, les Directives constituent une référence qui expose des principes et normes internationalement reconnus en vue de l'instauration de pratiques responsables.

« Elles proposent aux Etats un cadre qu'ils pourront utiliser pour élaborer leurs propres stratégies, politiques, législations, programmes et activités. Elles permettent aux gouvernements, à la société civile, au secteur privé et aux citoyens de juger si les actions qu'eux-mêmes ou d'autres acteurs proposent constituent des pratiques acceptables », a ajouté M. Djiwa.

Ouvrant les travaux, Me Sessenou a indiqué que le foncier doit être considéré comme une ressource naturelle non renouvelable. La terre, ajoute-t-il, doit être pour nous un facteur d'unité et non de division, d'enrichissement et non d'appauvrissement, d'épanouissement de la vie et non de mort.

Il a invité les professionnels et acteurs du foncier et de l'aménagement du territoire à contribuer à la sécurisation du foncier au Togo et pour répondre aux défis fondamentaux des concitoyens.